



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Fort-de-France, le 10 mai 2023

## Communiqué de Presse

**Le 10 mai a été choisi au niveau national pour commémorer l'abolition de l'esclavage**, en référence à la date du jour de l'adoption en 2001 de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité (loi n°2001-434 du 21 mai 2001). Chaque année, dans chaque département, une cérémonie est organisée à l'initiative du préfet (décret n°2006-388 du 31 mars 2006).

Dans ce cadre, monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique, a tenu à se rendre aux archives territoriales afin de consulter un des multiples pans de l'histoire de la Martinique, les registres et actes d'individualité originaux.

**Le registre d'individualité est un document créant l'état civil des anciens esclaves**, il est mis en place dans les colonies françaises **après l'abolition de l'esclavage de 1848**. L'intérêt de ce document était de consigner les actes d'individualité qui permettaient de **donner une identité aux anciens esclaves**, devenus **désormais des citoyens**.

Cet outil de recherche permet à chacun une immersion mémorielle dans le passé esclavagiste de la Martinique. Il constitue également un moyen de retrouver ses racines généalogiques.

Ces documents historiques sont rares et fragiles. Ils sont maintenant numérisés et consultables par le lien des archives territoriales : (<https://www.patrimoines-martinique.org>)

Pour la recherche, à titre personnel, des noms de ses ancêtres inscrits dans les registres d'individualité : <https://www.patrimoines-martinique.org/search/form/8ea80f22-2f9c-456b-94a0-adbd50d31e1c>

**Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle**